



LA CNATP EXIGE LE REPORT DE LA FISCALISATION DU GNR

Nous n'avons jamais vécu ça ... une première en temps de paix : une mobilisation générale décrétée face à une guerre sanitaire.

Certaines entreprises n'ont jamais cessé de travailler, d'autres, la majorité, volontairement ou contraintes par leurs clients, salariés, fournisseurs, par des conditions sanitaires impossible à respecter (...) ont dû interrompre plusieurs semaines leur activité.

Nous, chefs d'entreprises, avons pris nos responsabilités !

Nous attendons que le gouvernement assume les siennes et respecte ses engagements :
« *sauver les entreprises et les emplois quoi qu'il en coûte* ».

La CNATP avec l'aide de l'U2P (Union des Entreprises de Proximité) a su durant cette crise faire entendre la voix des entreprises, leurs craintes, leurs détresses, leurs besoins ...

Nous avons su constamment rappeler les paroles du Président de la République le soir du 16 Mars dernier, lors de l'annonce du confinement, « *Aucune entreprise, quelle que soit sa taille, ne sera livrée au risque de faillite* ».

Il a d'abord fallu se battre pour que le chômage partiel ne soit pas refusé à nos entreprises quand bien même la Ministre du Travail ne voyait aucune raison à ce que nos chantiers puissent être arrêtés !

En concertation avec le gouvernement, nous avons obtenu avec l'U2P la mise en place de mesures immédiates de soutien aux entreprises : délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales, report du paiement des loyers et factures (eau, gaz, électricité), fonds de solidarité, prêt garanti par l'Etat, médiation du crédit pour le rééchelonnement des crédits bancaires, dispositif de chômage partiel, marchés publics (les pénalités de retard ne seront pas appliquées) ...

Parce qu'il faut également prévoir l'après crise

La CNATP est intervenue dès la fin Mars auprès des Ministères (et son réseau départemental auprès des députés et préfets) sur plusieurs thèmes comme l'ordonnance 2020-306 suspendant les délais d'instruction pour les autorisations d'urbanisme ou encore, toujours dans le but de limiter les dégâts suite à la crise Covid19, la CNATP a sensibilisé les décideurs quant au risque de report des élections municipales en Octobre et l'impact direct sur les activités des TP et Paysagistes et leurs carnets de commande.

Les élections municipales ont déjà habituellement un impact néfaste direct sur nos activités des Travaux Publics et du Paysage, que l'année des élections et surtout l'année suivante connaissent un recul de l'investissement, qu'en serait-il si ces élections locales étaient ainsi encore repoussées de plusieurs mois ! ...

Le sujet du GNR sera crucial d'ici Juillet !

La CNATP, qui a toujours été aux avant-postes de ce combat, exige le report de la hausse du GNR prévue au 1er Juillet 2020 à tout le moins de 6 mois !

- Pour des raisons économiques bien évidemment : ce sont des millions d'euros que ne pourra pas supporter le secteur du BTP fragilisé (en plus de l'augmentation actuelle des matériaux et des reports de chantiers privés initialement prévus avant le 1^{er} Juillet ...).

Augmenter la fiscalité sur le GNR conduira inéluctablement à la destruction d'emplois actuels ou potentiels.

- **Et également afin de mettre en place les dispositions prévues dans la Loi de Finances (Liste, nouveau carburant ...)**

Avant de tirer demain les enseignements utiles de cette crise, l'heure est à la mobilisation générale pour accompagner toutes les entreprises dans cette reprise.

A propos de la CNATP :

Créée en 1993, la Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités. (www.cnatp.org).

On compte :

- 66 500 entreprises de Travaux publics et de Paysage. 63 700 (soit 96 %) de ces entreprises sont artisanales (moins de 20 salariés).
- 35 250 entreprises de Travaux publics, soit 94 % du secteur,
- 28 450 entreprises du paysage, soit 98 % du secteur.

Les entreprises artisanales de Travaux publics (de moins de 20 salariés) emploient 56 500 salariés. Les entreprises artisanales paysagistes emploient 40 800 salariés, soit 62 % du secteur.

Contacts presse :

David LEMAIRE – Tél : 01.53.60.51.75 et 06.34.99.20.01 – d.lemaire@cnatp.org